



## Démarche pour divorcer par consentement mutuel

Par **johanne02**, le **11/07/2009** à **11:36**

Bonjour,  
Je suis mariée depuis 7 ans. les relations avec mon mari sont de plus en plus tendues. Et de plus, je suis enceinte de 7 mois et mon mari ne veut pas de cet enfant.  
Pouvez vous m'indiquer les démarches à effectuer pour pouvoir divorcer ?  
Je voudrais aussi savoir si je peux déclarer mon enfant à mon nom de jeune fille.  
Je vous remercie  
Johanne

Par **jeetendra**, le **11/07/2009** à **18:46**

bonjour, vu votre différent ce sera un [fluo]divorce contentieux[/fluo], quid du divorce par consentement mutuel, prenez contact avec l'Ordre des Avocats au Barreau de LAON pour une consultation juridique avec un avocat, adresse ci-dessous, courage à vous,  
cordialement  
Ordre des Avocats (Barreau)  
Palais de justice - 3 Place Aubry - 02011  
LAON Cedex  
Téléphone : 03.23.39.23.74  
Fax : 03.23.20.43.44